

Information sur l'annonce annuelle 2021 des hôpitaux en cas d'importation de préparations contenant des substances soumises au contrôle

1 Situation initiale

Les accords internationaux prévoient l'envoi tous les ans aux organes compétents (OICS, Organe International de Contrôle des Stupéfiants) d'annonces concernant les échanges de marchandises. Ces annonces reposent sur les bases légales suivantes: articles 57, 58 et 79 de l'ordonnance sur le contrôle des stupéfiants (OCStup; RS 812.121.1). Doivent en particulier aussi être annoncées les importations de **préparations contenant des substances soumises au contrôle** de la législation sur les stupéfiants.

Nous nous sommes adressés aux hôpitaux ayant directement importé de préparations pendant l'année 2021, pour les inviter à soumettre une annonce annuelle, de sorte que la localisation des marchandises importées puisse elle aussi être recensée.

2 Information succincte sur la soumission de la comptabilité annuelle, destinée aux hôpitaux ayant importé des telles préparations

Remarques importantes:

- La page de couverture doit être entièrement complétée; le GLN à 13 chiffres doit être exact.
- Les listes au format Excel ne doivent pas être modifiées; les listes transformées ne peuvent pas être transmises dans notre système électronique.
- Après avoir été complétées, les listes au format Excel doivent être envoyées par courriel, **et non pas par courrier**, à l'adresse suivante:
jare@swissmedic.ch

Annonce des importations:

- Les annonces doivent concorder avec les autorisations d'importation.
- En cas de livraison insuffisante, il faut annoncer la quantité réellement importée.
- La quantité vérifiée doit être annoncée à Swissmedic 10 jours ouvrés après l'importation au plus tard.

Annonce concernant l'utilisation de la marchandise importée en 2021:

- Les emballages qui ont déjà été utilisés par l'hôpital, qui ont été remis à des unités, qui étaient encore en stock le 31.12.2021 ou qui ont été détruits, doivent être saisis sous « Vente en Suisse au commerce de détail (-) ».
- Le bilan doit être correct jusqu'à la dernière décimale.